

Section de l'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA)

Les SEGPA accueillent, en collège, des élèves présentant des difficultés scolaires graves et durables auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien. Elles offrent une prise en charge globale dans le cadre d'enseignements adaptés, fondée sur une analyse approfondie des potentialités et des lacunes de ces élèves.

En revanche, elles n'ont pas vocation à accueillir des élèves au seul titre de troubles du comportement ou de difficultés liées à la compréhension de la langue.

L'orientation d'un élève déjà scolarisé en collège vers une SEGPA doit être envisagée lorsque les difficultés rencontrées par l'élève demeurent telles qu'elles risquent de ne pas pouvoir être résolues par d'autres dispositifs d'aide et de soutien.

La SEGPA doit faire acquérir aux collégiens qui y sont orientés les savoirs et compétences nécessaires pour accéder à une formation qualifiante et diplômante de niveau V au moins.

Sous la responsabilité du principal du collège, un directeur adjoint est chargé de l'organisation

et de l'animation pédagogique de l'équipe enseignante.

Les enseignants sont majoritairement issus du premier degré et possèdent en principe le certificat d'aptitude aux pratiques d'adaptation et d'intégration scolaire ou le certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap, option F (adolescents en difficulté scolaire).

La préparation à l'entrée dans une formation professionnelle est assurée par des professeurs de lycée professionnel (PLP). Des professeurs de lycée et collège (PLC) interviennent également dans les disciplines de l'éducation physique et sportive, les langues vivantes, les sciences de la vie et de la terre, la technologie, ...

Les effectifs des six SEGPA du territoire représentent environ 3% des effectifs de collèges. Ces sections sont réparties entre le collège de TAUNOA avec un encadrement, outre les PLC, composé de cinq professeurs des écoles spécialisées et de quatre professeurs de lycée professionnel, le collège de PUNAAUIA disposant de six professeurs des écoles spécialisées et quatre PLP, le collège de TARAVAO avec sept professeurs des écoles et quatre PLP, le collège de PAOPAO, disposant de 4 professeurs spécialisés et 2 PLP, le collège de HENRI HIRO, disposant de 2 professeurs spécialisés et le collège de PAPARA, disposant de 2 professeurs spécialisés et 2 PLC.

Les quatre premiers établissements organisent la pré professionnalisation sur la base de

champs professionnels représentant un ensemble d'activités de préparation, d'organisation, de mise en œuvre et de réalisation. Les réalisations concernent des produits, des ouvrages ou des services.

Ressources :

[Circulaire 7381/MEE/DGEE](#) du 18 février 2016 « organisation et fonctionnement des EGPA en PF »

[Circulaire n°2009-060 du 24/04/2009](#) - Enseignements adaptés - Orientations pédagogiques pour les enseignements généraux et professionnels adaptés dans le second degré.

[Circulaire n°2006-139 du 29/08/2006](#) - Enseignements adaptés - Enseignements généraux et professionnels adaptés dans le second degré (EGPA)

Certificat de Formation Générale :

[Arrêté du 08/07/2010 J.O. du 10/07/2010](#) - Certificat de formation générale - Conditions de délivrance

[Attestation de maîtrise de connaissances et compétences du socle commun pour le certificat de formation générale](#)

Prévention-Santé-Environnement:

[Note de service n°2010-143 du 22/09/2010](#) - Enseignement de prévention-santé-environnement - Orientations pédagogiques en classe de troisième des sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa)

[Bulletin officiel n°38 du 21/10/2010](#) - Orientations pédagogiques en PSE